

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 20 avril 2009, à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : La directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Est aussi présent :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-04-300 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 20 avril 2009 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 avril 2009

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.3 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Album souvenir des élèves de 5^e secondaire / Aide financière

4.5 École Sainte-Madeleine / Triathlon des jeunes / Aide financière

4.7 Modification résolution 08-12-1104 / PIIA / 351, rue Joseph-Carrier / Lot 1 674 045

4.9 Club de Cyclisme Le Suroît / Événement « Le Solstice d'été du Suroît » / Autorisation

4.12 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala mérite en histoire 2009 / Aide financière

4.13 Ville de Pincourt et Comité Ville en Santé Pincourt / Levée de fonds / Soirée souper-théâtre

4.14 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière / Bourses d'études

5. GREFFE

6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires

6.2 Annulation partielle d'un surplus accumulé affecté

6.3 Annulation d'un surplus accumulé affecté

6.4 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt

6.5 Affectation du surplus accumulé / Immeubles municipaux

6.6 Emprunt temporaire / Règlement n° 1542 / Approbation du MAMROT

6.7 Emprunt temporaire / Règlement n° 1529 / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service sécurité incendie / Lettre d'intention / Horaire de travail du technicien en prévention / Autorisation de signature
- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M^{me} Stéphanie Sigouin à titre d'opérateur d'usine de traitement d'eau potable temporaire
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche d'étudiants pour la période estivale 2009
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche de M. Maxime Wood au poste de technicien en génie civil 1
- 7.5 Service des communications / Embauche de M^{me} Ariane Morin-Trudel au poste de chargé de communication
- 7.6 Service des arts et de la culture / Embauche de deux (2) commis aux prêts temporaires
- 7.7 Service de l'informatique et de la géomatique / Départ à la retraite de M. Clément Turcotte
- 7.8 Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Vaudreuil-Dorion / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité
- 7.9 Direction générale / Confirmation de M^{me} Manon Bernard au poste de directrice générale

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Soumissions / Appel d'offres n° 401-110-09-20 / Signalisation – Marquage sur la chaussée
- 13.2 Les Fleurons du Québec / Renouvellement d'adhésion
- 13.3 Circulation / Autorisation de virage / Intersection rue du Bicentenaire et chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 13.4 Circulation / Arrêts obligatoires / Intersection des rues des Perce-neige et des Roseraies

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Modification résolution 08-02-125 / Augmentation de la capacité de l'usine de filtration / Mandat professionnel
- 15.3 Ordre de changement n° 6 / Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 / Rues Brouillard, Chevrier et Valois
- 15.6 Modification résolution 09-04-264 / Appel d'offres n° 31020-2 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503

16. URBANISME

17. RÉGLEMENTATION

- 17.2 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-117 / Autorisation / Habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453
- 17.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-117 / Autorisation / Habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453
- 17.4 Adoption / Règlement n° 1480-02 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

17.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-116 / Révision du découpage en zone et des grilles des usages et normes / Partie de territoire non urbanisée au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand

17.7 Avis de motion / Règlement n° 1555 / Refinancement

18. DIRECTION GÉNÉRALE

18.1 Autorisations de la directrice générale

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

09-04-301 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

09-04-302 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-04-303 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ALBUM SOUVENIR DES ÉLÈVES DE 5^E SECONDAIRE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des élèves de 5^e secondaire de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes par la vente de publicité pour la création de leur album souvenir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent vingt dollars (220 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'achat d'une publicité dans l'album souvenir des élèves de 5^e secondaire de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-341;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-304 ÉCOLE SAINTE-MADELEINE / TRIATHLON DES JEUNES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la directrice de l'école Sainte-Madeleine, M^{me} Estelle Savoie, et la présidente de l'Organisme de participation des parents de l'école, M^{me} Sophie Dyotte, en date du 16 mars 2009, relativement à la tenue du « Triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine » qui se tiendra le 19 juin 2009;

CONSIDÉRANT que pour l'organisation de cette journée, l'achat et la location d'équipements s'avèrent indispensables;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion appuie l'activité susdite et que soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour le bon déroulement de cet événement;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-04-305 MODIFICATION RÉSOLUTION 08-12-1104 / PIIA / 351, RUE JOSEPH-CARRIER /
LOT 1 674 045**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme 08-12-156 ainsi que la résolution du Conseil 08-12-1104;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville par Buckman Laboratories en date du 24 mars 2009 afin de modifier les exigences contenues à la résolution 08-12-1104;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 08-12-1104 soit modifiée en remplaçant le mur écran et le retour latéral par une clôture Frost verte de 8 pieds de hauteur, munie de lattes de même couleur, en ajoutant devant celle-ci une haie de cèdres (*thuya occidentalis robusta*) de 8 pieds de hauteur, tel que spécifié dans un document annexé à la demande.

« ADOPTÉE »

**09-04-306 CLUB DE CYCLISME LE SUROÏT / ÉVÉNEMENT « LE SOLSTICE D'ÉTÉ DU
SUROÏT » / AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de Cyclisme Le Suroît, en date du 30 mars 2009, relativement à la tenue du parcours de 100 km « Le Solstice d'été du Suroît » qui se tiendra le 16 juin 2009;

CONSIDÉRANT que l'événement pourrait être reporté au lendemain en cas de pluie, soit le 17 juin 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'utilisation de la rue Chicoine et du chemin Saint-Antoine, pour la tenue de l'événement susdit, entre 17 h et 21 h, le 16 juin 2009, conditionnellement à l'engagement par les organisateurs d'assurer la sécurité des participants et la signalisation appropriée;

QUE cette autorisation soit valide le 17 juin 2009 en cas de pluie;

QUE copie de la présente résolution, accompagnée du tracé du parcours, soit transmise au directeur du Service action communautaire, au chef de division – Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, afin qu'ils apportent aux organisateurs de l'événement l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

09-04-307 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÎT / GALA MÉRITE EN HISTOIRE 2009 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît, à titre d'aide financière, pour l'organisation et la réussite du Gala Mérite en histoire 2009 qui se déroulera le 18 mai 2009 au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-308 VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT / LEVÉE DE FONDS / SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée souper-théâtre organisée par la ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une paire de billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) pour la soirée souper-théâtre organisée par la ville de Pincourt et le Comité Ville en Santé Pincourt qui aura lieu le 18 juin 2009 au Théâtre des Cascades;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-309 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE / BOURSES D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en date du 11 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs trois (3) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune pour les élèves méritants de notre municipalité lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 10 juin 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-310 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant trente-trois mille cent cinquante dollars (33 150 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 8 avril 2009.

« ADOPTÉE »

09-04-311 ANNULATION PARTIELLE D'UN SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 07-08-761 affectant un montant de deux cent douze mille dollars (212 000 \$) pour couvrir un excédent du coût anticipé au Règlement n^o 1494;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser le montant au complet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le solde non utilisé au montant de quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (80 689,97 \$) soit retourné au surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

09-04-312 ANNULATION D'UN SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

CONSIDÉRANT qu'un surplus accumulé affecté avait été créé en 1994 au montant de cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt-quatre dollars et quarante-deux cents (179 824,42 \$) pour couvrir des passifs éventuels de l'ex-ville de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'il existe encore un solde non utilisé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce solde non utilisé au montant de quarante-neuf mille trois cent soixante-quinze dollars et quarante-sept cents (49 375,47 \$) soit retourné au surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

09-04-313 TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2010 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2010 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2010	Réduction de l'emprunt 2010
1263		2 823,55 \$
1306		10 062,92 \$
1328		2 668,48 \$
1329	7 943,31 \$	
1363		8 846,25 \$
1365		5 120,82 \$
1366		2 133,21 \$
1370		7 768,98 \$
1432	1 641,12 \$	
1443	3 134,99 \$	
1469	6 839,37 \$	
1479	4 451,72 \$	
1495	1 592,00 \$	
1508	2 028,58 \$	
1524	2 963,70 \$	
1534	3 318,69 \$	
Total :	33 913,48 \$	39 424,21 \$

« ADOPTÉE »

09-04-314 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ / IMMEUBLES MUNICIPAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le surplus accumulé affecté pour le futur hôtel de ville soit affecté au financement de tout immeuble municipal.

« ADOPTÉE »

09-04-315 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1542 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 8 avril 2009, le Règlement n° 1542 et un emprunt de quatre cent quarante-deux mille dollars (442 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit quatre cent quarante-deux mille dollars (442 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

09-04-316 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1529 / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 8 avril 2009, le Règlement n° 1529 et un emprunt de cent treize mille dollars (113 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent treize mille dollars (113 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**09-04-317 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / LETTRE D'INTENTION / HORAIRE DE TRAVAIL
DU TECHNICIEN EN PRÉVENTION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la création du poste de technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que les besoins variables du Service sécurité incendie requièrent une souplesse au niveau de l'horaire de travail du technicien en prévention des incendies;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'intention à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 quant à l'horaire de travail du technicien en prévention des incendies.

« ADOPTÉE »

**09-04-318 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE
M^{ME} STÉPHANIE SIGOUIN À TITRE D'OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT
D'EAU POTABLE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein de la Division des eaux (unité usine);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux, en date du 7 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Stéphanie Sigouin à titre d'opérateur d'usine de traitement d'eau potable temporaire au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 15 avril 2009 jusqu'au 31 janvier 2010 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 5 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

09-04-319

SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT la demande de M. Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, à l'égard des besoins en personnel durant la période estivale 2009;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées le 4 avril 2009 dans le cadre du processus de sélection des candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 6 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{mes} Stéphanie Côté et Christine Rheault ainsi que de M. Mathieu Viau à titre d'étudiants au Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, pour une période maximale de seize (16) semaines débutant au plus tôt le 4 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale « Employé étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-320

SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE DE M. MAXIME WOOD AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL 1

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de technicien en génie civil 1 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Luc Brazeau, directeur du Service de l'entretien du territoire et des eaux, Luc Duval, chef de division – Travaux publics et Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 7 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Maxime Wood au poste régulier à temps plein de technicien en génie civil 1 au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 25 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 12 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Wood aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche et de l'obtention de son diplôme d'études collégiales en Technologie du génie civil prévu en mai 2009;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Wood;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-321

**SERVICE DES COMMUNICATIONS / EMBAUCHE DE M^{ME} ARIANE MORIN-TRUDEL
AU POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de chargé de communication au sein du Service des communications;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M^{me} France Lavoie, directrice du Service des communications, et de M. Robert Bazinet, conseiller en ressources humaines, en date du 6 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Ariane Morin-Trudel au poste régulier à temps plein de chargé de communication au sein du Service des communications et ce, à compter du 19 mai 2009, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11 - échelon 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Morin-Trudel aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE le tout soit conditionnel à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Morin-Trudel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-322

**SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE DE DEUX (2) COMMIS AUX
PRÊTS TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection mis en place pour combler deux (2) postes de commis aux prêts temporaires à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT les entrevues qui se sont déroulées les 30 et 31 mars ainsi que le 1^{er} avril 2009;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection en date du 1^{er} et 2 avril 2009 et de la note de service de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, jointes à la présente résolution et considérées comme en faisant partie intégrante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de M^{mes} Lyne Cadieux et Francine Tremblay aux postes de commis aux prêts temporaires au sein du Service des arts et de la culture et ce, à compter du 8 avril 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols blancs (classe 5), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE des souhaits de bienvenue soient adressés à M^{mes} Cadieux et Tremblay.

« ADOPTÉE »

09-04-323 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / DÉPART À LA RETRAITE DE M. CLÉMENT TURCOTTE

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. Clément Turcotte, technicien en géomatique au Service de l'informatique et de la géomatique, en date du 2 avril 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le départ à la retraite de M. Clément Turcotte, technicien en géomatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique et ce, à compter du 1^{er} juillet 2009;

QUE le Conseil municipal remercie M. Turcotte pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

09-04-324 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 6 avril 2009 concernant le transfert de droits dans un contexte d'insolvabilité du Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 31 mars 2009, de M. Maxime Maltais, conseiller chez Normandin Beaudry, administrateur du Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE conformément à l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires du Québec*, le Conseil municipal s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Vaudreuil-Dorion la somme de mille trois cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-neuf cents (1 328,89 \$) afin de permettre l'acquittement intégral de la prestation de décès pour le participant numéro d'employé 179 et ce, en date du 1^{er} mai 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-325 DIRECTION GÉNÉRALE / CONFIRMATION DE M^{ME} MANON BERNARD AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la résolution 08-03-286 autorisant l'embauche de M^{me} Manon Bernard à titre de directrice générale de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la période d'essai prendra fin le 4 mai 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Manon Bernard dans son poste de directrice générale et ce, à compter des présentes et selon les termes et conditions énoncés au contrat individuel de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bernard.

« ADOPTÉE »

09-04-326 SOUMISSIONS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-20 / SIGNALISATION – MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de signalisation – marquage sur la chaussée, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 avril 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une (1) des deux (2) soumissions reçues rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-20;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Marquage Multi Lignes, 700, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour les travaux de signalisation – marquage sur la chaussée et ce, pour un montant de soixante-cinq mille neuf cent trente dollars et quatre-vingt-dix cents (65 930,90 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-20;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-351-00-459;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-04-327 LES FLEURONS DU QUÉBEC / RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré, en 2006, à la classification horticole « Les Fleurons du Québec »;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son adhésion pour une autre période de trois (3) ans, laquelle adhésion comprend les honoraires et les frais de déplacement du classificateur, un rapport d'évaluation, une classification officielle attestant des efforts d'embellissement paysager durable ainsi que des outils de visibilité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Janelle, surintendant – Plateaux sportifs, parcs et espaces verts, soit autorisé à renouveler l'adhésion de la Ville aux Fleurons du Québec pour les années 2009, 2010 et 2011 et ce, pour un montant annuel de sept cent quatre-vingt-deux dollars (782 \$), taxes applicables non comprises;

ET QUE la Ville s'engage à respecter les conditions établies par la Corporation des Fleurons du Québec.

« ADOPTÉE »

09-04-328 CIRCULATION / AUTORISATION DE VIRAGE / INTERSECTION RUE DU BICENTENAIRE ET CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mars 2009;

CONSIDÉRANT que seuls les véhicules de transport en commun sont autorisés à déroger de l'interdiction de tourner;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, le virage des véhicules routiers sur la rue du Bicentenaire en dehors de la période scolaire, soit du 24 juin au 24 août;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-04-329 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES / INTERSECTION DES RUES DES PERCE-NEIGE ET DES ROSERAIES

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire, dans les deux (2) sens, des véhicules routiers sur la rue des Perce-Neige à l'intersection de la rue des Roseraies;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-04-330 MODIFICATION RÉOLUTION 08-02-125 / AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE DE FILTRATION / MANDAT PROFESSIONNEL

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 08-02-125 en y retirant les 2^e et 3^e paragraphes.

« ADOPTÉE »

09-04-331 ORDRE DE CHANGEMENT N° 6 / RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC 2008 / RUES BROUILLARD, CHEVRIER ET VALOIS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 6 relié au projet « Réhabilitation de conduites d'aqueduc 2008 – rues Brouillard, Chevrier et Valois » totalisant un montant de trente-neuf mille cent quatre-vingts dollars (39 180 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

09-04-332 MODIFICATION RÉSOLUTION 09-04-264 / APPEL D'OFFRES N° 31020-2 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1503

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 09-04-264 en y ajoutant dans les considérant le suivant :

« CONSIDÉRANT qu'un solde d'environ six millions cinq cent mille dollars (6 500 000 \$), taxes applicables non comprises, est actuellement disponible pour réaliser la dernière étape de l'élargissement du boulevard de la Gare »;

ET QUE soit remplacé le premier paragraphe par celui-ci :

« QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux d'élargissement du boulevard de la Gare et ce, pour un montant de huit millions six cent soixante-huit mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (8 668 529,95 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 31020-2 et son addenda n° 1 daté du 12 mars 2009, conditionnellement toutefois à l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et conditionnellement à ce qu'après l'obtention dudit certificat, qu'il soit autorisé à effectuer des travaux et commander des matériaux pour un montant n'excédant pas quatre millions de dollars (4 000 000 \$), incluant les taxes applicables, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt supplémentaire n° 1503-01 ».

« ADOPTÉE »

09-04-333 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-117 / AUTORISATION / HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR DES TERRAINS D'UNE SUPERFICIE DE 305 MÈTRES CARRÉS EN ZONE H1-453

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-117 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mai 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

09-04-334 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-117 / AUTORISATION / HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR DES TERRAINS D'UNE SUPERFICIE DE 305 MÈTRES CARRÉS EN ZONE H1-453

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin d'autoriser l'habitation unifamiliale isolée sur des terrains d'une superficie de 305 mètres carrés en zone H1-453.

09-04-335 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-02 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-02 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-02 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

09-04-336 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-116 / RÉVISION DU DÉCOUPAGE EN ZONE ET DES GRILLES DES USAGES ET NORMES / PARTIE DE TERRITOIRE NON URBANISÉE AU SUD DE LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE ET À L'OUEST DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 6 avril 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-116 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 avril 2009 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-116 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de revoir le découpage en zone ainsi que les grilles des usages et normes de la partie de territoire non urbanisée sise au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'ouest de l'avenue André-Chartrand »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que deux (2) modifications ont été apportées au plan et aux grilles des usages et normes du premier projet, soit :

- les limites de la zone H1-675 sont différentes;
- la création de la zone P1-678.

« ADOPTÉE »

09-04-337 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1555 / REFINANCEMENT

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante mille quatre cents dollars (60 400 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne ville de Vaudreuil et de la ville de Vaudreuil-Dorion.

09-04-338 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Installation d'un chapiteau dans le parc Dumont;
- Tenue d'une levée de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil par le magasin Wal-Mart de Vaudreuil-Dorion;
- Installation d'un chapiteau et vente de boissons alcoolisées sur le terrain de l'aréna de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

09-04-339 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

09-04-340 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

09-04-341 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 06 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier